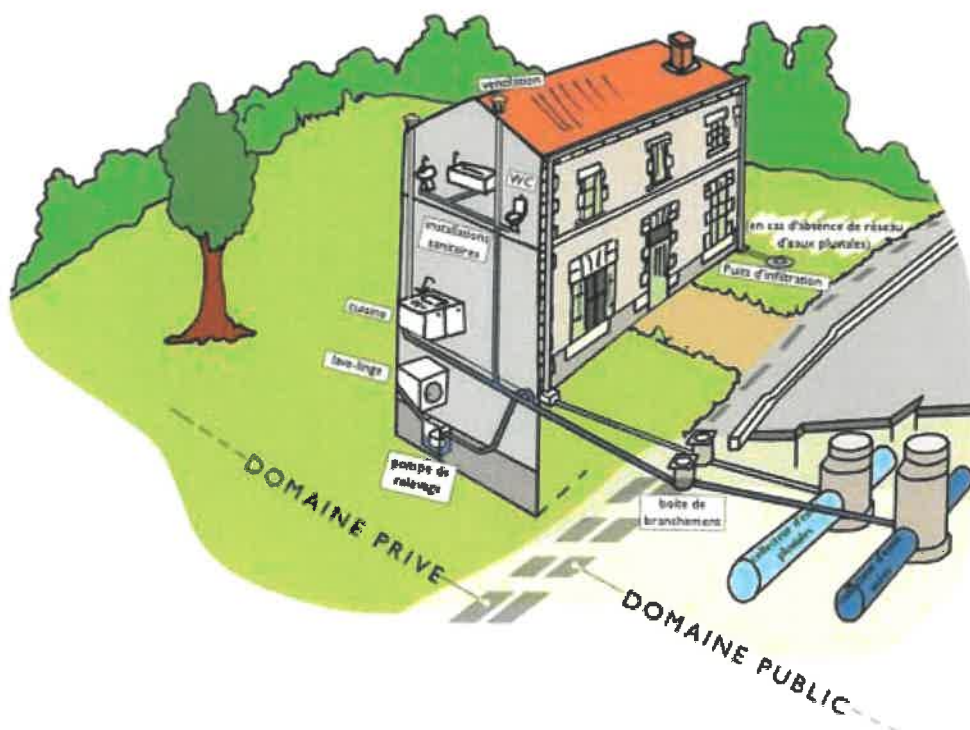




GUIDE TECHNIQUE DE RÉALISATION DU BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'EAUX USÉES



La commune d'Aigremont a la compétence assainissement sur son territoire pour répondre aux exigences de salubrité publique et de protection de l'environnement.

Elle déploie d'importants moyens en vue de la construction d'ouvrages durables dans le temps.

**Cependant, LE RESEAU, LA STATION ET LES POSTES DE RELEVAGE
NE PEUVENT TOUT ACCEPTER.**

L'évacuation des eaux usées doit être distincte de celle des eaux pluviales, sous peine de dysfonctionnement général du système.

L'étanchéité parfaite est la qualité principale du réseau.

**Tous vos appareils (évier, douches, WC, appareils ménagers)
doivent obligatoirement être équipés d'un siphon.**

La commune fait réaliser par une entreprise le raccordement au réseau public d'assainissement, allant de la limite de propriété jusqu'au collecteur public.

LES ÉTAPES DE MA DEMANDE DE BRANCHEMENT :

1/ Je complète l'imprimé « Demande de branchement » joint à l'arrêté de permis de construire et je le dépose en Mairie.

2/ La commune effectue les procédures administratives nécessaires à la réalisation de mes travaux et missionne l'entreprise pour intervenir.

3/ L'entreprise prévient la commune avant de refermer la tranchée afin qu'un agent technique vienne constater la bonne réalisation des travaux.

4/ Une fois les travaux validés par l'agent technique, l'entreprise remblaye et referme la tranchée.

5/ Je règle le montant forfaitaire des travaux de branchement d'un montant de 5000€ au moment du dépôt de l'ouverture de chantier (chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC).

6/ Je réalise le raccordement de mes installations au branchement d'eaux usées.

7/ Dès la fin des travaux **ET AVANT FERMETURE DE LA TRANCHÉE** entre mon réseau privé et la boîte de branchement, je contacte **OBLIGATOIREMENT** le secrétariat de Mairie au 04.66.83.00.80 pour qu'un agent technique vienne constater la bonne réalisation des travaux.

Rappel : Une parfaite ETANCHEITE garantit un bon fonctionnement.

Un branchement comprend :

- La canalisation qui assure l'évacuation des eaux usées,
- La boîte de branchement permettant le contrôle et l'entretien du branchement.

LES DÉVERSEMENTS INTERDITS

Il est formellement interdit de déverser dans le réseau séparatif :



- Les eaux pluviales, les eaux de nappe phréatiques ou de sources,
- Le contenu des fosses étanches,
- L'effluent des fosses septiques,
- Les ordures ménagères,
- Les lingettes, serviettes, hygiéniques, tampons périodiques,
- Les huiles usagées,
- Les liquides ou vapeurs corrosifs, les diluants, les acides, les matières inflammables,
- Les carburants et lubrifiants,
- Et d'une façon générale tout corps solide ou non, susceptible de nuire soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau.

CONSEILS PRATIQUES POUR LA RÉALISATION DE VOTRE BRANCHEMENT :

Le raccordement s'effectue au moyen d'une canalisation privée entre votre habitation et la boîte de branchement des eaux usées. L'entreprise de votre choix pourra réaliser ces travaux conformément aux règles en vigueur.

- Pente minimale : 2% (2centimètres par mètre),
- Diamètre des canalisations : 100mm minimum,
- Installation d'un siphon sur chaque appareil sanitaire ou d'évacuation des eaux usées pour empêcher les remontées nauséabondes,
- Installation d'un dispositif anti-retour près de votre habitation si cela s'avère nécessaire, pour prévenir d'éventuels retours d'eaux usées,
- Assurer l'étanchéité de toutes les canalisations de vos installations en particulier au niveau du raccordement à la boîte, avec pose obligatoire d'une réduction. La vérification sera faite par caméra.
- Assurer la séparation des eaux usées (wc, salle de bain, cuisine...) et pluviales (gouttières...)

Les terrassements :

Ils sont souvent réalisés mécaniquement à l'aide de mini pelle ou tractopelle selon l'espace disponible. Le tracé du réseau doit être le plus direct et le plus court possible. La tranchée doit avoir une largeur suffisante pour travailler aisément et effectuer une pose correcte (0.50m minimum).

La pose du tuyau :

Le lit de pose est dressé à la règle et réalisé au sable ou de préférence aux gravillons (2/4 ou 2/6 mm).

Le matériau d'enrobage du tuyau est de même nature que le lit de pose (sable ou gravillons, 20cm d'épaisseur minimum).

Le remblai de la tranchée peut être différent selon la situation du tuyau :

- ✚ En matériaux de carrière compacté (tout-venant, gravats, bon remblai...) sous passage circulé,
- ✚ En terre et matériaux du site sous espaces verts et autres zones non circulées.

Comme le montre le schéma ci-après, le raccordement s'effectue sur l'entrée du tabouret : orifice spécialement réservé (vérifiez le diamètre avant l'achat de la réduction).

Les raccords doivent être parfaitement étanches.

Il est strictement interdit de percer la rehausse du regard.

Si toutefois votre arrivée est à une altitude très supérieure par rapport à l'entrée du tabouret, le dénivelé est récupéré par deux coudes à 45° comme spécifié sur le schéma.

